

MÉMOIRE

du

Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du
transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada
(TCA-CANADA)

au

Comité permanent de la sécurité publique et nationale sur le
projet de loi C-391
(abrogation du registre des armes d'épaule)

19 mai 2010



www.caw.ca

205 Placer Court
Toronto ON M2H 3H9
Téléphone : 416-497-4110
Télécopieur : 416-495-6552

« Le fait que notre gouvernement tente de détruire le registre des armes d'épaule est une honte nationale. »

~ Ken Lewenza, président national des TCA

« Les Canadiennes et Canadiens qui valorisent le contrôle des armes à feu doivent s'exprimer! »

~ Wendy Cukier, Coalition pour le contrôle des armes

Introduction

Le Syndicat de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleuses et travailleurs du Canada (TCA-Canada) est le plus grand syndicat du secteur privé au Canada avec plus de 225 000 membres d'un océan à l'autre.

Depuis le congrès de fondation des TCA en 1985, les TCA ont continué de croître par le recrutement et les fusions avec d'autres syndicats pour devenir une organisation diversifiée et progressiste représentant les travailleuses et travailleurs de pratiquement tous les secteurs d'activités de l'économie canadienne.

Les membres des TCA travaillent dans l'aérospatiale, les mines, les pêches, l'automobile et l'assemblage de véhicules spécialisés, les pièces automobiles, l'hôtellerie et la restauration, le transport aérien, les chemins de fer, l'éducation, le commerce de détail, le transport routier, les soins de santé, la construction navale et d'autres secteurs de l'économie.

Les TCA sont non seulement dévoués à lutter pour les droits des travailleuses et travailleurs à la table de négociation, mais aussi à prendre position sur des enjeux économiques, politiques et sociaux qui concernent nos membres et leur famille dans la communauté.

Plusieurs personnes peuvent se demander pourquoi les TCA considèrent que la sauvegarde du registre des armes d'épaule est un enjeu syndical. La réponse est simple : nous sommes un syndicat social qui s'est engagé à améliorer les milieux de travail et les communautés en pratiquant un lobbyisme actif auprès du gouvernement, en lançant des campagnes de sensibilisation publique et par un travail de première ligne dans tous les domaines de la justice sociale qui touchent aux inégalités, à l'oppression et à d'autres enjeux de la classe ouvrière. Nos membres existent à l'extérieur des milieux de travail, ils vivent dans la société et les communautés partout au pays. Contester le projet de loi C-391 consiste à maintenir la sécurité des travailleurs et des communautés; par conséquent, il s'agit bel et bien d'un enjeu syndical. Une attaque contre un est une attaque contre tous.

Historique de l'appui au contrôle des armes à feu

Le 6 décembre 1989, la pire tuerie en série de l'histoire canadienne est survenue lorsqu'un tueur armé est entré dans une classe de génie à l'École Polytechnique. Il a séparé les femmes des hommes et a commencé à tirer pendant 22 minutes, un carnage qui allait résonner pendant des décennies à venir.

En conséquence, 14 jeunes femmes ont été ciblées et tuées, assassinées uniquement parce qu'elles étaient des femmes.

L'horrible réalité de cette tragédie a été un réveil brutal. Dans les jours suivants, le deuil et l'indignation se sont transformés en colère et cette colère a mobilisé un mouvement dédié à la création d'une société plus sécuritaire pour toute la population canadienne. Ce geste insensé du 6 décembre 1989 allait galvaniser les militantes et militants des TCA à se joindre à une coalition pancanadienne incluant des mères et des familles des femmes assassinées, des survivants, des corps de police et des citoyennes et citoyens afin de lutter pour, et éventuellement obtenir, une législation plus sévère sur le contrôle des armes comprenant un registre des armes d'épaule.

Les TCA ont un historique bien documenté d'appui non seulement au contrôle plus sévère des armes, mais aussi au registre en lui-même :

En avril 1993, au Conseil des TCA (le parlement démocratique de notre syndicat), les déléguées et délégués et les hauts dirigeants et dirigeantes de partout au pays ont voté en faveur d'initiatives engagées à instaurer un contrôle plus sévère des armes. Encore une fois, au congrès constitutionnel des TCA en 1994 et ensuite au Conseil des TCA en avril 1995, les TCA ont renouvelé leur engagement envers le contrôle des armes à feu en endossant les déclarations d'appui au projet de loi C-68, qui allait devenir la présente *Loi sur les armes à feu* qui prévoit le registre des armes d'épaule.

En 2000, Buzz Hargrove, alors président des TCA, a rappelé à nouveau aux déléguées et délégués notre engagement envers le contrôle des armes lorsqu'il a présenté une autre déclaration sur la violence faite aux femmes, dans laquelle il affirmait : « Nous allons exercer des pressions encore plus fortes pour obtenir du financement fédéral et provincial pour les groupes de femmes, pour les refuges pour femmes, pour les maisons d'hébergement transitoire, et pour **la stricte application des lois sur le contrôle des armes.** »

Le président national des TCA, Ken Lewenza, a réaffirmé la position du syndicat sur le contrôle des armes en décembre 2009 devant les déléguées et délégués du Conseil des TCA. Dans sa présentation, il a dénoncé la tentative du gouvernement fédéral d'abolir le registre des armes d'épaule à la veille du 20^e anniversaire du massacre de l'École Polytechnique : « C'est un ravage que le gouvernement conservateur cherche à démanteler le registre national des armes à feu avec l'aide des membres du NPD et du Parti libéral, a affirmé Ken Lewenza. Il s'agit de la même entité pour laquelle les militants, les femmes en particulier, se sont battus et qui a été établie après le massacre de Montréal. Le fait que notre gouvernement tente maintenant de le détruire est une honte nationale et ne devrait pas être pris à la légère par personne. »

Le confrère Lewenza a fait à nouveau appel aux déléguées et délégués la même année lorsqu'il a dit : « Je demande aux membres que nous nous engageons à nouveau en faveur du maintien du contrôle des armes à feu dans ce pays y compris en exhortant tous les députés libéraux et néodémocrates à voter contre le projet de loi C-391 qui détruirait le registre national des armes. ». Dans la discussion et le vote qui s'est ensuivi, les déléguées et délégués ont réaffirmé à **l'unanimité** leur engagement en faveur de la protection du registre.

Comme mentionnée plus haut, la position des TCA en faveur du contrôle des armes à feu et du registre des armes d'épaule a été clairement définie et endossée depuis les 20 dernières années.

Le projet de loi C-391 et la sécurité des femmes

Historique des TCA en matière de soutien à l'égalité des femmes

Les TCA ont un historique bien rempli de lutte pour l'égalité sociale, politique et économique des femmes. La position du syndicat sur le contrôle des armes et par rapport au registre des armes d'épaule fait partie d'une stratégie plus vaste visant à obtenir l'égalité des femmes et elle est implicite à notre soutien indéfectible envers la lutte contre la violence faite aux femmes. Les TCA perçoivent le contrôle des armes et du même souffle le registre des armes d'épaule non seulement comme un enjeu de sécurité publique, mais aussi comme un enjeu de condition féminine. L'égalité des femmes de même que la sécurité des femmes sont une composante essentielle du syndicalisme. Nous avons un long historique de soutien envers l'égalité des femmes et de lutte pour mettre fin à la violence faite aux femmes dans nos communautés, nos milieux de travail et à la table de négociation.

Pendant 20 ans, les TCA ont participé et organisé des événements pour commémorer le 6 décembre, la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes. Non seulement pleurons-nous et nous souvenons-nous de ces femmes, mais nous nous engageons à prendre des mesures qui vont continuer à faire avancer les femmes vers une pleine égalité. Notre appui envers le registre des armes d'épaule, comme moyen pour réduire la violence faite aux femmes, est un élément clé de cette stratégie.

Statistiques sur la violence faite aux femmes

En moyenne, le tiers des femmes tuées par leur mari ont été abattues d'un coup de feu, la plupart du temps (88 %) avec de telles armes. Les carabines et armes d'épaule sont une menace pour les femmes qui subissent de la violence de leur conjoint et l'accès à ces armes à feu augmente le risque de décès dans les situations de violence conjugale. En Ontario, où l'on compte une arme à feu dans seulement 15 % des domiciles, 55 % des personnes ayant assassiné une femme avaient accès à une arme à feu. Cela indique que le fait d'avoir une arme à la maison augmente de façon draconienne le risque de décès lors de situations de violence familiale. L'accès aux armes à feu constitue l'un des cinq plus importants facteurs de risque d'homicide au Canada.¹

Facteurs de risque de la violence conjugale²

Facteur	%
Séparation conjugale	82
Dépression	73
Antécédents de violence conjugale	73
Possession ou accès aux armes à feu	55
Antécédents de menaces de suicide ou tentatives de suicide	55

¹ Bureau du coroner en chef de l'Ontario (2002), *The Toronto Star*, 1^{er} avril 2004, p. A8.

² Bureau du coroner en chef de l'Ontario (2002), *The Toronto Star*, 1^{er} avril 2004, p. A8.

Il y a une corrélation directe entre l'accès aux armes d'épaule et les homicides conjugaux. Il est prouvé que la possession ou l'accès aux armes à feu est un facteur de risque important d'homicides de femmes.

Les femmes continuent d'être plus susceptibles que les hommes d'être victimes d'homicide conjugal. Des 65 homicides conjugaux rapportés en 2007, près de quatre fois plus de femmes (51) que d'hommes (14) ont été assassinées par leur conjoint actuel ou passé.

Les statistiques montrent qu'entre 1991 et 2005, à la suite du renforcement progressif de la *Loi sur les armes à feu* adoptée en 1995, le taux d'homicide conjugal a baissé des deux tiers³. Les homicides de femmes par armes à feu ont chuté de plus de 63 % pendant la même période et les homicides de femmes commis par d'autres moyens ont baissé de seulement 38 %.

Homicides de femmes, par type⁴

	1991 <i>Le projet de loi C-17 propose un certain contrôle sur la propriété des carabines et des fusils</i>	1995 <i>Le projet de loi C-68 renforce le contrôle des carabines et des fusils</i>	2005 <i>Dernière année où les données sont disponibles</i>
Homicides de femmes avec arme à feu	85	43	32
Taux de femmes assassinées avec arme à feu par 100 000	0,3	0,1	0,09
Homicides de femmes sans arme à feu	185	152	115
Taux de femmes assassinées sans arme à feu par 100 000	0,6	0,5	0,35

Alors que 40 % des meurtres de femmes étaient commis avec une arme à feu, ils représentent maintenant moins de 15 % de ce nombre, grâce au contrôle plus sévère des armes à feu⁵.

Au cours de la dernière décennie (1996-2007), le taux d'homicide conjugal avec arme à feu a baissé de trois fois, en passant de 1,7 conjointe par million en 1996 à 0,5 conjointe par million en 2007⁶. En 1996, il y a eu 27 homicides conjugaux avec arme à feu contre 9 en 2007.

Le lobby des armes à feu va prétendre que ces données – et d'autres statistiques qui montrent une baisse des décès liés aux armes – étaient déjà à la baisse, ce qui est exact. Ce déclin s'explique en grande partie du fait que depuis 1977, les changements législatifs ont continué d'améliorer la législation en place sur le contrôle des armes à feu.

³ Statistique Canada, « La violence conjugale au Canada, un profil statistique », 2009

⁴ K. Hung, "Firearms Statistics Updated Tables," Janvier 2006; Statistique Canada, "Mortality, Summary List of Causes", 2005.

⁵ K. Hung, « Statistiques sur les armes à feu : tableaux mis à jour », ministère de la Justice: division de la recherche et des statistiques, janvier 2005; Statistique Canada, « Mortalité : liste sommaire des causes », 2005.

⁶ Statistique Canada, « La violence familiale au Canada : un profil statistique », 2009

Programme des intervenantes auprès des femmes des TCA

En 1993, les TCA ont négocié le premier Programme d'intervenantes auprès des femmes pendant les négociations avec GM, Ford et Chrysler. Une intervenante auprès des femmes est une représentante en milieu de travail dûment formée qui aide les femmes aux prises avec des problèmes comme le harcèlement au travail, la violence conjugale ou victimes de mauvais traitements. La négociation du Programme des intervenantes auprès des femmes est devenue, et est encore, une priorité à la table de négociation. Les TCA ont maintenant réussi à négocier la présence de 152 intervenantes auprès des femmes d'un océan à l'autre.

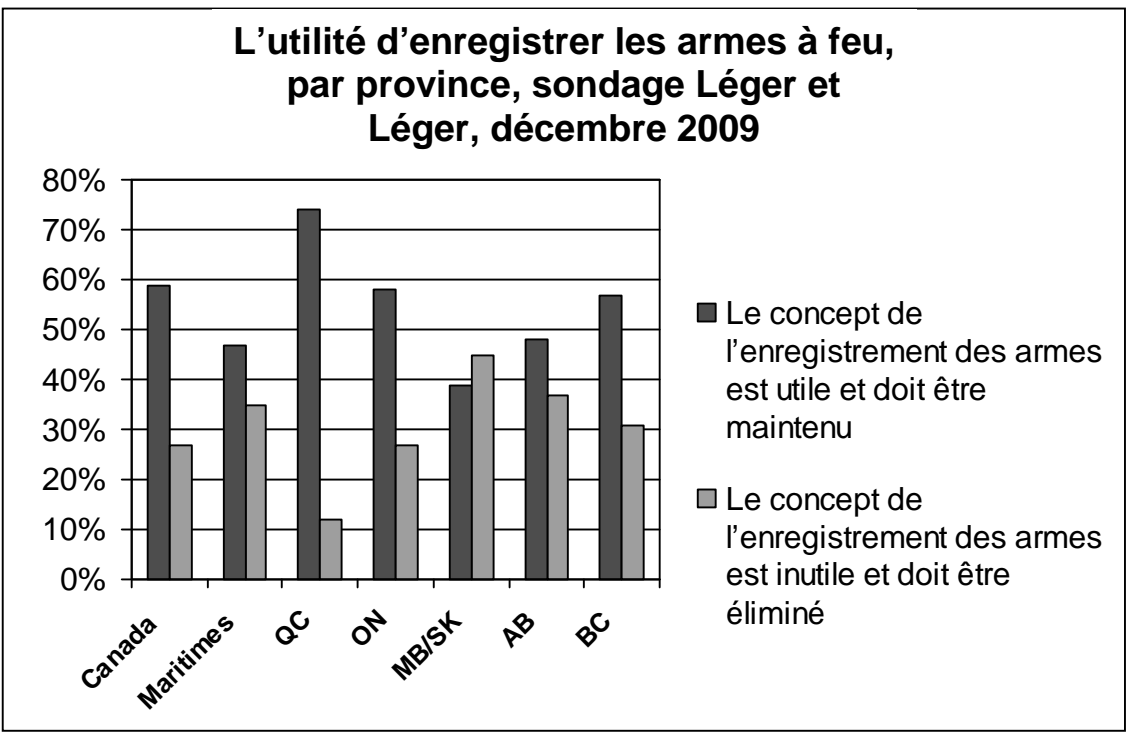
Nos intervenantes auprès des femmes nous disent que la violence armée est un sérieux problème pour les femmes. Elles nous disent aussi que, selon leur expérience, le registre a effectivement contribué à sauver des vies. De manière tragique, elles connaissent des consœurs dans notre syndicat qui sont prises dans un cycle ascendant de mauvais traitements. Dans les cas où la police a été impliquée, les armes enregistrées ont été retirées des mains d'agresseurs violents et du même souffle un facteur de risque important pour ces femmes a été éliminé.

Malheureusement, en tant que représentantes syndicales spécialisées en milieu de travail, nos intervenantes auprès des femmes, de pair avec d'autres travailleuses et travailleurs de première ligne, sont trop familières avec le cycle d'intimidation et de violence faite aux femmes et à leurs enfants à la maison. Comme elles peuvent en témoigner, un conjoint abusif avec un accès sans restriction aux armes à feu augmente de manière considérable le risque d'homicide. Ces travailleuses et travailleurs de première ligne croient que la législation sur le contrôle des armes est directement liée à la sécurité des femmes.

Comme le rapportent les femmes sur la première ligne, ainsi que les preuves statistiques illustrées plus haut, l'élimination du registre des armes d'épaule aura un impact sur les femmes. Bien que nous ayons connu une diminution importante d'homicides de femmes au cours des dernières années – en grande partie grâce à l'implantation du registre des armes d'épaule et d'autres améliorations à la loi apportées pour renforcer le contrôle des armes – les femmes restent touchées de manière disproportionnée par la violence conjugale et les homicides commis par leur conjoint. Par conséquent, les femmes seront touchées de manière tout aussi disproportionnée par l'élimination et le démantèlement du registre des armes d'épaule.

Sécurité publique

Les discussions entourant le contrôle des armes à feu tendent à porter principalement sur les problèmes de violence urbaine. C'est une grave erreur de penser que les armes à feu sont seulement un problème des grandes villes. En fait, en dépit de toute l'attention portée sur la violence armée dans les villes, les policiers sont le plus à risque dans les communautés rurales. La terrible ironie, c'est que là où il y a le plus d'armes à feu, c'est là aussi où l'opposition au contrôle des armes est la plus forte :



Dans le cadre d'un sondage Léger et Léger dans lequel 1 506 répondants ont participé entre les 21 et 23 décembre 2009, les résultats montrent que dans chaque province du Canada, sauf au Manitoba et en Saskatchewan, un plus grand nombre de personnes appuient le registre des armes d'épaule que l'inverse : Québec 74 % contre 12 %, Ontario 58 % contre 27 %, Manitoba/Saskatchewan 39 % contre 45 %, Alberta 48 % contre 37 %, Colombie-Britannique 57 % contre 31 %.

Mais dans les provinces où il y a plus d'armes et une opposition plus forte au renforcement du contrôle des armes, c'est là aussi où il y a un plus grand nombre de décès. Bien que la propriété illégale de fusils, les crimes liés à la drogue et le crime organisé sont certainement des problèmes importants, les carabines et les armes d'épaule sont celles qui sont le plus souvent utilisées dans les cas d'homicides conjugaux, des suicides et des assassinats d'agents de la police.

La plupart des décès par arme au Canada sont des suicides et les armes les plus souvent utilisées sont les carabines et les fusils de chasse. Le 28 avril 2010, un groupe de 61 organisations différentes et de professionnels de la santé y compris des urgentologues, des infirmières et des intervenants en prévention du suicide ont endossé et diffusé une lettre ouverte demandant au Parlement de voter contre le projet de loi C-391. En citant une chute importante de suicide par arme depuis 1995, ils soutiennent que cette baisse est la preuve que le registre fonctionne et que de le démanteler les ferait reculer plusieurs années au chapitre de la prévention du suicide.

Ils ont déclaré que : « La grande majorité des décès par balle ne sont aucunement liés aux gangs de rue. Ils surviennent plutôt lorsque des citoyens jadis généralement respectueux des lois deviennent violents ou suicidaires, souvent de manière impulsive ou sous l'influence de l'alcool ou des drogues et lorsqu'ils traversent une période difficile telle qu'une rupture ou une perte d'emploi. Lorsque les armes à feu sont facilement accessibles au cœur d'un drame conjugal, les risques de faire plusieurs victimes auxquelles s'ajoute un suicide sont beaucoup plus élevés. »

En 1991, 1 441 personnes ont été tuées par arme au Canada. En 2005, il y a eu 818 décès liés aux armes au Canada. Ce qui représente une baisse de 43 % de tous les décès par arme depuis 1991.⁷ En lien avec les améliorations des réformes législatives entourant le contrôle des armes, y compris le registre national des armes d'épaule, il n'est pas surprenant que le plus grand progrès ait été réalisé au chapitre des décès par carabine et armes d'épaule. Alors que les homicides par arme de poing sont restés relativement stables, les suicides, les décès accidentels impliquant les armes d'épaule, les homicides conjugaux et les meurtres commis par carabine et arme d'épaule ont baissé de manière importante. Par exemple, les suicides avec arme à feu chez les 15 à 35 ans ont baissé de 64 % depuis 1995, une baisse de 329 à 121 suicides en 2005.⁸

Selon le chef Daniel Parkinson, président de l'Ontario Association of Chiefs of Police, « détruire le registre fédéral des armes d'épaule va placer nos agents à risque et miner notre capacité à prévenir et à résoudre des crimes ». Il déclare aussi : « le registre des armes d'épaule a extrêmement bien fonctionné pour nous. Si cette information n'existe plus, cela aura des conséquences directes sur notre capacité à mener des enquêtes criminelles et à assurer la sécurité de nos agents et de nos communautés. »

L'Association canadienne des chefs de police rapporte que 14 des 16 agents de police tués au Canada depuis 1998 l'ont été par des armes d'épaule et non par des armes à poing.

La police consulte le registre près de 11 500 fois par jour partout au Canada. Ils y trouvent des précisions sur le type d'arme d'épaule et le nombre appartenant à un propriétaire inscrit. Les agents de police au pays, tant dans les communautés rurales qu'urbaines, utilisent le registre et affirment qu'ils l'utilisent pour maintenir la sécurité des agents et des communautés. Et à cet égard, à l'ère de l'information et de la technologie, la police n'est peut-être qu'au début d'une utilisation et d'un accès encore plus poussés au registre pour en exploiter le plein potentiel.

« Lorsqu'un agent se dirige vers une situation potentiellement dangereuse, cette information peut servir à la sécurité des policiers », assure Bill Blair, chef du service de la police de Toronto et président de l'Association canadienne des chefs de police.

Les opposants au registre prétendent que l'attribution de permis et les dispositions de sélection sont suffisantes. Cependant, si le registre est démantelé, la police saura si la personne en question détient une licence, mais ne saura pas si elle a une carabine et, si tel est le cas, combien elle en possède. En outre, l'attribution de permis ne va pas prévenir l'accès illégal aux carabines et aux armes d'épaule de se retrouver aux mains d'individus non inscrits.

L'attribution de permis et l'enregistrement travaillent de concert l'un avec l'autre afin que les armes à feu légalement enregistrées se retrouvent dans les mains de propriétaires légalement inscrits. C'est la raison pour laquelle la Cour suprême a statué dans une décision de 9 contre 0 de maintenir la *Loi sur les armes à feu*. La décision était univoque et déclarait que : « Les

⁷ Ministère de la Justice, « Statistiques sur les armes à feu – Tableaux mis à jour », 2006; Statistique Canada, « Mortalité : liste sommaire des causes », mars 2009.

⁸ Ministère de la Justice, « Statistiques sur les armes à feu – Tableaux mis à jour », 2006; Statistique Canada, « Mortalité : liste sommaire des causes », mars 2009

dispositions relatives à l'enregistrement ne peuvent être retranchées de la Loi. Les dispositions relatives aux permis obligent quiconque possède une arme à feu à obtenir un permis; les dispositions relatives à l'enregistrement exigent l'enregistrement de toutes les armes à feu. Ces catégories de dispositions de la *Loi sur les armes à feu* sont étroitement liées au but visé par le Parlement, la promotion de la sécurité par la réduction de l'usage abusif de toutes les armes à feu. Ces deux catégories sont partie intégrante et nécessaire du régime. »

Six enquêtes publiques ont maintenu l'importance du registre combiné avec l'attribution de permis.

L'adoption du projet de loi C-391 va non seulement éliminer le registre des armes d'épaule et détruire de manière rétroactive les dossiers de plus de sept millions de carabines et d'armes d'épaule, mais il va aussi miner l'efficacité des dispositions de la *Loi sur les armes à feu* dans son ensemble.

Le chef Robert Herman (service de police de Thunder Bay), premier vice-président de l'Ontario Association of Chiefs of Police a affirmé : « Un permis nous dit qu'une personne possède une arme. Le registre nous dit quelles armes possède cette personne. Il y a une énorme différence qui peut place la vie des citoyens et de nos policiers en jeu. »

Coûts

Nous ne pouvons nier les dépassements de coûts liés à la mise en application de la *Loi sur les armes à feu* (projet de loi C-68). Ces coûts incluent à la fois l'attribution de permis et au processus de sélection, ainsi qu'à celui de l'enregistrement. Cependant, « le gaspillage d'un milliard de dollars », comme certains l'ont qualifié, est attribué seulement au registre. Le « registre » est devenu synonyme par erreur de l'ensemble de la Loi sur les armes à feu. C'est un effort délibéré et concerté des opposants au registre des armes d'épaule d'induire en erreur de manière intentionnée, d'augmenter la confusion et de gonfler les coûts réels du registre. Les dispositions relatives au registre dans la Loi comptent pour moins du tiers des dépenses à ce jour. Pourtant, les détracteurs perpétuent plusieurs idées fausses qui sont utilisées de manière stratégique pour tromper le public. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas eu d'erreurs commises ou que les dépassements de coûts soient acceptables. Mais, le fait est que depuis que le gouvernement conservateur est au pouvoir, il a déployé des efforts considérables pour supprimer le financement du registre, tout en haussant les coûts, ce qui a accordé une amnistie sur le plan de l'enregistrement, l'élimination des frais d'enregistrement et la distribution d'une remise aux personnes qui avaient déjà payé les frais. Ces mesures ont eu pour effet de donner l'impression que le registre était en plus coûteux et montrer son « inefficacité » sur le plan des coûts.

Nous ne devons pas laisser l'exagération des fausses représentations des faits nous distraire de ce qui est le plus important : la sécurité publique. Le registre, selon la police, est une mesure de protection à la fois du public et des intervenants de première ligne.

Les coûts à venir seront largement liés (comme ce fut le cas dans le passé) à l'attribution de permis et au processus de sélection des propriétaires d'armes à feu. Selon la GRC, l'élimination du registre et la destruction des dossiers actuels de près de sept millions de carabines et d'armes d'épaule vont sauver 3 millions \$ par année ou près du coût d'une enquête complexe pour meurtre.

Il est important de ne pas focaliser sur la mauvaise gestion du passé. Nous ne devons pas laisser les dépassements de coûts nous distraire des avantages que procure le registre des armes d'épaule. Il est crucial d'accepter que l'argent ait été dépensé, que l'élimination du registre ne nous redonnera pas cet argent et ne sauvera pas des milliards de dollars à l'avenir.

Recommandations

Le Syndicat de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada (TCA-Canada) demande au Comité permanent de la sécurité publique et nationale de recommander au gouvernement de rejeter le projet de loi C-391.

Nous vous exhortons d'écouter les voix de cette coalition inusitée de médecins, d'infirmières, d'experts en prévention du suicide, de groupes et d'organisations de femmes, d'organisations syndicales, de justice sociale, de militantes pour les droits des femmes et des associations de services de police de partout au pays. Il faut aller de l'avant en nous appuyant sur un système qui a clairement contribué à créer des communautés plus sécuritaires et à sauver des vies.

Les statistiques ne vont jamais pouvoir exprimer ou faire état du nombre incalculable de noms d'agents de police et d'intervenants de première ligne, ou de femmes, d'enfants et d'hommes qui sont vivants aujourd'hui grâce au registre des armes d'épaule du Canada. Selon les mots d'un agent de police : « Pratiquement dans tous les cas, lorsqu'il faut intervenir devant un suicide ou à la suite d'un appel pour violence conjugale où une personne est appréhendée ou arrêtée, si la présence d'armes est connue, elles sont saisies. Personne ne saura jamais si le fait d'avoir saisi ces armes a permis de prévenir des décès ou des blessures liés aux armes. Ces événements ne se sont jamais produits, alors il n'y a pas de statistiques à leur sujet. Mais la vérité est que la possibilité a été retirée et, par conséquent, le risque potentiel de faire du mal a été réduit. »

« Il y a plusieurs années, un groupe de Canadiennes et Canadiens concernés ont eu une vision de créer un pays sans violence. Cela a pris du courage, de l'audace, et oui, même du culot. Pour les décideurs d'aujourd'hui, le choix est clair : mettez à profit cette vision en rejetant le projet de loi C-391, ou sinon vous risquez la sécurité de milliers de Canadiennes et Canadiens en votant pour le démantèlement du registre des armes d'épaule. »

~ Julie White, directrice nationale, Condition féminine, TCA

« Le registre a fait du Canada un pays plus sécuritaire. Le registre a sauvé des vies. Nous pourrions le perdre au péril de nos vies. »

~ William Blair, président de l'Association canadienne des chefs de police

ttlsepb343